



## PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



## LOGICIEL FERMAGE

## Objectifs

Le logiciel de suivi du fermage, permet annuellement de gérer le calcul du fermage pour l'ensemble des parcelles cadastrales d'une exploitation. Cette base de données permet un suivi rigoureux des fermages à payer, des propriétaires et des parcelles cadastrales.

■ **Qui est concerné ?**

Tous les agriculteurs en Alsace.

■ **Prestation proposée**

Ce logiciel développé par le service informatique de la Chambre d'Agriculture va vous permettre :

- D'avoir un tableau synthétique de l'ensemble des parcelles cadastrales de l'exploitation affectées à des propriétaires.
- De calculer annuellement le montant des fermages selon différentes méthodes affectés à la parcelle cadastrale (calcul avec l'indice, montant par propriétaire, montant par commune, montant selon la classification).
- D'archiver annuellement les fermages payés
- D'imprimer une multitude de document : liste de propriétaires, listing du parcellaire, lettres de paiements destiné aux propriétaires ainsi que l'impression des chèques, ou lettres chèques.
- Une gestion de la trésorerie de l'exploitation, et de l'état de paiement des fermages. Ce suivi permettra de pointer les débits des chèques envoyé aux propriétaires. Une édition à une date donnée d'une liste des fermages impayés est également possible.

■ **Nos +**

- Pour faciliter le passage de votre suivi actuel, il est possible de récupérer via un fichier Excel vos données, afin de ne pas avoir à les ressaisir.
- Possibilité via votre compte MSA de l'entreprise de récupérer informatiquement votre relevé cadastral (uniquement possible avec l'autorisation de l'exploitant).
- Le logiciel est autonome sur votre disque dur de l'ordinateur.

■ **Tarif - Durée**

Tarif sur demande.

Conditions générales de vente sur demande ou consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

## Vos conseillers référents

● **Ste Croix en Plaine**

■ **Eric GRANVEAUX**  
03 89 20 97 77  
eric.granveaux@alsace.chambagri.fr

● **ADAR du Kochersberg**

■ **Philippe SIGRIST**  
03 88 69 63 44  
philippe.sigrist@alsace.chambagri.fr

● **ADAR de l'Alsace du Nord**

■ **Marthe JACKY**  
03 88 73 20 20  
marthe.jacky@alsace.chambagri.fr

● **ADAR des Deux Pays**

■ **Daniel BRUA**  
■ **Anne HENNARD**  
03 88 01 22 53  
daniel.brue@alsace.chambagri.fr  
anne.hennard@alsace.chambagri.fr

● **ADAR Plaine de l'III**

■ **Christelle BARTHELMEBS**  
03 88 74 13 13  
christelle.barthelmebs@alsace.chambagri.fr

## Chambre d'agriculture Alsace



■ **Siège et Site du Bas-Rhin**  
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cedex  
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**  
11, rue Jean Mermoz - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE  
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr  
■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h